

Messieurs,

À titre d'écrivain et de photographe pigiste, j'aimerais vous faire part de quelques commentaires sur le projet de loi C-32 sur le droit d'auteur.

Tout d'abord, permettez-moi de féliciter les fonctionnaires gouvernementaux de présenter ce projet de loi qui tente de régler des problèmes posés de longue date par nos lois désuètes en matière de droit d'auteur.

Je m'inquiète toutefois que ce projet de loi élargisse le concept d'« utilisation équitable » à la copie à des fins éducationnelles. On permettrait ainsi aux professeurs, enseignants et instructeurs de copier librement du matériel provenant de livres, revues, journaux et magazines sans aucune forme de rétribution aux créateurs/éditeurs (ce qui est contraire à la Convention internationale de Berne)

Je recommande que cet amendement soit rayé de ce projet de loi, car il constitue un frein sérieux pour les créateurs qui ne recevraient alors aucune rétribution de la part d'Access Copyright.

La plupart des auteurs ne tirent pas un revenu élevé de leurs activités d'écriture et de photographie à la pige et comptent sur cette rétribution d'Access Copyright pour joindre les deux bouts. L'élargissement du concept juridique d'« utilisation équitable » n'aura pour seul effet que de réduire notre revenu et de nous repousser encore plus loin dans la chaîne alimentaire.

Je vous prie ardemment de vous imaginer dans notre situation et de réfléchir aux répercussions financières de cet amendement pour les écrivains et les photographes.

Tout en vous remerciant de continuer à faire cheminer le projet de loi C-32, je vous invite à prendre ces remarques en considération.

Je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

Duane Radford  
Vice-président, Outdoor Writers of Canada  
940, Wallbridge Place NW  
Edmonton (Alberta)  
T6M 2L7  
780-487-4931  
Courriel : [radford@telusplanet.net](mailto:radford@telusplanet.net)